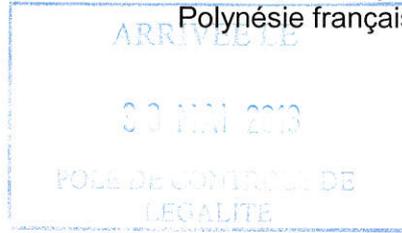




Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille treize et le 29 mai à 10 h 00, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teritepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mai deux mille treize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>Excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
5	2	4

Délibération N° 18-2013

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS.

Etaient présents :

- M. Teritepaiatua MAIHI, *a reçu procuration de M. René TEMEHARO*
- Mme Clarisse POIA,
- M. Cyril TETUANUI, *a reçu procuration de M. Bruno SANDRAS*
- M. Raymond VOIRIN
- M. Philip SCHYLE.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 189 ;

Vu les statuts particuliers fixés par les arrêtés HC n°1116, 1117, 1118, et 1119 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal de sept membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

Considérant la demande de fin de détachement du Directeur général des services,

* * *

Monsieur le Président rappelle que le premier tableau des effectifs a été modifié, par nécessité, le 16 août dernier par le conseil d'administration, afin de renforcer la direction des ressources en créant un poste supplémentaire de secrétaire comptable.

L'organigramme a de nouveau été modifié par délibération le 29 octobre 2012 suite à des mouvements de personnels.

Par courrier en date du 6 mai 2013, le Directeur général des services du CGF a manifesté son intention de mettre fin à son détachement au 30 juin 2013.

Il convient dès lors d'adopter un tableau des effectifs conforme, en y précisant les grades de la hiérarchie administrative.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, dans la limite des crédits inscrits au budget.

DECIDE :

Article 1 :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents du centre à compter du 1^{er} juillet 2013 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
A - Conception	Conseiller principal	1
	Conseiller principal (provisoire)	-
	Conseiller qualifié	3
	Conseiller qualifié (provisoire)	-
	Conseiller	3
	Conseiller (provisoire)	-
B - Maîtrise	Technicien principal	-
	Technicien principal (provisoire)	-
	Technicien de classe exceptionnelle	-
	Technicien	6
	Technicien (provisoire)	-
C - Application	Adjoint principal	-
	Adjoint principal (provisoire)	-
	Adjoint de classe exceptionnelle	-
	Adjoint	5
	Adjoint (provisoire)	-
D - Exécution	Agent principal	-
	Agent qualifié	-
	Agent	1

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération, aux charges sociales et aux autres charges correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

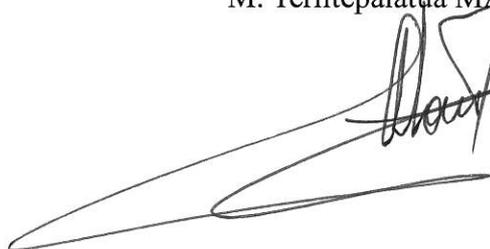
Article 3 : Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 29 mai 2013

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ...30/05/13.
- Publiée ou affichée le :30/05/13.....

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

Le Président
Teriitepaiatua MAIHI

